



Compte-rendu de la réunion  
du Comité de pilotage des  
**Hauts de Meuse, complexe éclaté**  
Jeudi 23 janvier 2020 - Buxières-sous-les-Côtes



**Liste des personnes présentes :**

Francine ANTONOT - Office National des Forêts  
Olivier BARBERY - Fédération départementale des Chasseurs 55  
Odile BEIRENS - Maire de la commune de Buxières-sous-les-Côtes  
Jean-Claude BERNARD - Adjoint au maire de la commune d'Apremont-la-Forêt  
Maxime BIENAIMÉ - Office de Tourisme Cœur de Lorraine  
Richard BLACKBOURN - Commune de Girauvoisin  
Pierre BRIOT - Maison du Tourisme de Toul  
Astride ERMAN - DREAL Grand Est  
Alain FERIOLI - Président du COPIL, maire de la commune d'Euville  
Jean-Marc FILLION - Office National des Forêts  
Laurent GODÉ - Responsable de la mission Préservation et valorisation des espaces naturels du PNR de Lorraine  
Dominique GOSIO - Confédération Paysanne  
Gaëlle GRANDET - Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine  
Rémy HAMANT - Vice-Président du Parc naturel régional de Lorraine  
Patrice HILAIRE - Chambre d'agriculture 55  
Laure LEBRAUD - Chargée de mission Natura 2000 au Parc naturel régional de Lorraine  
Martine MARCUS - Maire de la commune de Valbois  
Michel MOUSTY - Maire de la commune de Mécrin  
Pascal RENAULD - FDSEA 55  
Maud THISSE - Agence de l'Eau Rhin-Meuse

**Liste des personnes excusées :**

Jocelyne ANTOINE - Conseillère Régionale, représente M. Jean ROTTNER  
Xavier COCHET - Maire de la Commune de Saint-Mihiel  
CPEPESC Lorraine - Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Lorraine  
Patrice CURIEN - DDT 55  
Gaël DAVIOT - Communauté de communes Terres Toulaises  
Sylvain DENOYELLE - Président de la Communauté de Communes Côtes de Meuse Woëvre  
Fabien DIEHL - Communauté de commune Terres Toulaises  
Michaël GRAN - SNCF Réseau  
Fabrice HEBERLE - Fédération de Pêche de la Meuse  
Mathieu KLEIN - Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle  
Vincent LACORDE - Maire de la Commune de Frémeréville-sous-les-Côtes  
Claude LEONARD - Président du Conseil Départemental de la Meuse

Jean PANCHER - Vice-Président de la Communauté de Communes du Sammiellois  
Fabien PILET - DDT 55  
Corinne ROSSET - Département de la Meuse, ENS  
Fabrice VANNESSON - Chef du service départemental Meuse de l'OFB  
Cédric VERLINE - Sous-Préfet de Commercy

16h - Mot d'accueil par Odile Beirens, maire de la commune de Buxières-sous-les-Côtes, puis, ouverture de la séance par Alain Férioli, Président du COPIL du site des Hauts de Meuse.

**Ordre du Jour :**

- Natura 2000, c'est quoi déjà ?
- Bilan des actions 2016-2019 (suivis des espèces et des milieux, gestion des milieux naturels, animations et sensibilisation, suivi des projets et veille règlementaire)
- Modification du périmètre du site
- Renouvellement de la structure animatrice et du Président du COPIL
- Perspectives 2020
- Questions diverses

✓ **Natura 2000, c'est quoi déjà ?**

Natura 2000 est une politique européenne de gestion des habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire rares et fragiles à l'échelle européenne. Elle se base sur deux directives européennes : Directive Oiseaux de 1979 et Directive Habitats-Faune-Flore de 1992. Chaque pays choisit sa traduction dans son droit national, en France, le choix a été fait de créer des Zones de Protection Spéciales (ZPS, pour la protection des oiseaux) ou des Zones Spéciales de Conservation (ZSC, pour la protection de tout autre animal et milieux naturels). Un site Natura est soit une ZPS, soit une ZSC, soit les deux. Le Site Natura 2000 des Hauts de Meuse est une ZSC.

En France, un site Natura c'est donc :

- un territoire délimité avec une **liste d'espèces et d'habitats naturels d'intérêt européen** associée à **des mesures** de suivi et de gestion
- un territoire d'actions prioritaires avec des **moyens humains et financiers**
- un territoire validé par un arrêté ministériel (27 mai 2009)
- un Comité de Pilotage validé par un arrêté préfectoral

L'animation consiste en de la concertation (copil), des actions de protection et de gestion des milieux naturels (mesures contractuelles, chantiers, génie écologique), de sensibilisation, d'acquisition de connaissances, de veille règlementaire et d'accompagnement de projets.

**"Hauts de Meuse, complexe éclaté"**

850 ha

19 communes

Pelouses calcaires, vallons froids forestiers, sites à chiroptères

6 habitats naturels d'intérêt communautaires

13 espèces animales de l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore

## ✓ Bilan des actions

### ○ *Suivi d'espèces*

Veille sur les espèces des pelouses calcaires et des vallons froids

Suivi des amphibiens sur le site de Gévaux

Suivi des chiroptères en partenariat avec la CPEPESC

La chambre d'agriculture pose la question des tendances d'évolution sur les groupes d'espèces suivis. En ce qui concerne la veille sur les espèces des pelouses calcaires et des vallons froids, il ne s'agit pas de suivis protocolés, on ne peut donc pas dégager de tendances. Pour les chauves-souris, les suivis sont faits annuellement dans le cadre de la déclinaison régionale du Plan d'actions National en faveur des chiroptères par la CPEPESC, les données sont consultables auprès de la DREAL.

### ○ *Gestion des milieux naturels*

- Des chantiers école ont lieu chaque année avec la MFR de Damvillers, les lycées agricoles de Pixérécourt et de Roville-aux-Chênes et l'Institut Médico-Educatif de Pont-à-Mousson. Ils permettent aux jeunes de comprendre l'objectif des interventions et d'apprendre à utiliser le matériel d'entretien des milieux naturels comme le matériel thermique (tronçonneuses, débroussailleuses par exemple)
- Des chantiers "équipe Parc" pour la cohésion d'équipe et l'apprentissage des techniques tout en entretenant les pelouses calcaires.
- Des travaux accompagnés pour être en cohérence avec les espèces du site : aménagement des chiroptères, martelage pour agrandissement de pelouses calcaires.
- Des contrats Natura 2000 : finalisation et réalisation du contrat de la Côte Bigotte (Saint-Mihiel) avec la pose d'une grille sur une sape militaire (2900€, chez des particuliers), la préparation d'un contrat pour le Fort de Liouville (grilles pour les chiroptères).

### ○ *Animations et sensibilisations*

4 années de Nuit Internationale de la Chauve-Souris (Buxières, fort de Jouy, fort de Liouville, pouvant réunir jusqu'à une cinquantaine de personnes), 1 animation flore au fort de Liouville et une animation sur les sons des étangs à Géville.

### ○ *Suivi des projets*

Le travail de veille réglementaire et d'accompagnement des projets a été aussi important : des projets nécessitant des études d'incidences Natura 2000 (éoliennes, piézomètre, pistes forestières...), l'accompagnement de la commune de Buxières-sous-les-Côtes sur la mise à jour de l'Espace Naturel Sensible, le suivi de la mise en place de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) de la ferme de Bricourt, l'accompagnement des étudiants du BTS Gestion et protection de la nature de Pixérécourt sur l'élaboration d'un mini-plan de gestion des carrières d'Euville, le projet de valorisation du site de l'étang de Gévaux (en cours).

### ✓ **Modification du périmètre du site**

Démarche en cours sur proposition de la DREAL en 2017. Cela correspond à la fiche SE 3 du DOCOB "Proposition de modification du périmètre Natura 2000" qui précise que ne sont pas pris en compte dans le périmètre actuel :

- Des habitats naturels d'intérêt communautaire (IC) en périphérie du site (pelouses calcaires, sources tuffeuses)
- Des gîtes à chiroptères oubliés (ouvrages militaires)
- Des espèces IC dans des milieux contigus (Ecrevisse à pattes blanches)

Et qu'il est nécessaire d'harmoniser les zonages (APPB Bricourt, ENS de Buxières-sous-les-Côtes) et d'ajuster au parcellaire cadastral.

1<sup>ère</sup> phase : le travail préliminaire : localisation des enjeux (stagiaire DREAL 2017), travail cartographique (contrainte du cadastre), puis depuis 2018 la concertation locale avec les communes et EPCI. La concertation va se poursuivre en 2020, notamment avec les partenaires du monde agricole et forestier, et avec les nouveaux élus après les élections de mars 2020.

2<sup>ème</sup> phase : une fois que toutes les parties se seront accordées sur le périmètre : la phase administrative :

Validation par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), l'Etat, le CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel), consultation des communes par le Préfet, validation du Ministère en charge de l'environnement puis de la Commission européenne.

3<sup>ème</sup> phase : mise à jour du Docob

Quelques zooms sur le nouveau périmètre :

- L'enjeu écrevisse à pieds blancs sur le ruisseau du Bosmard
- L'enjeu sources tuffeuses : exemple du "vieux étang" à Saint-Mihiel
- La mise en cohérence pour les chiroptères : ajouts de gîtes importants manquants : ouvrages militaires (fort et sapes) et les zones d'alimentation (prairies et verges des Côtes)
- La cohérence territoriale pour faciliter la gestion et les financements : exemple de l'ENS de Buxières-sous-les-Côtes

Les conséquences :

Un périmètre qui augmente : 850ha -> 7700ha

De nouvelles communes (19 communes -> 23 communes)

Des moyens humains et financiers dédiés

Les évaluations d'incidences Natura 2000 (EIN) : comme par exemple l'arrachage de haie, le retournement des prairies, la création de piste ou de place de retournement en forêt.

La réglementation oblige le porteur de projet à réaliser un EIN, cela n'implique pas forcément l'interdiction du projet mais l'obligation de se pencher sur les impacts de son projet sur les habitats naturels ou les espèces d'intérêt communautaire. Les services de l'Etat peuvent alors décider de valider le projet en l'état, de le faire modifier, de demander au porteur de projet d'approfondir l'EIN via une étude spécifique ou bien d'interdire le projet.

L'animateur Natura 2000 est là pour accompagner le porteur de projet à réaliser cette EIN (définir avec lui les enjeux sur le territoire de son projet).

Les actions basées sur le **volontariat** :

- Les contrats agricoles : Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC)
- Les contrats forestiers : îlots de sénescence
- Les contrats "nini" ni agricole, ni forestier : par exemple les aménagements pour les chiroptères

L'ONF pose une question sur la justification scientifique de la proposition de zonage et indique ne pas avoir été consulté pour cela. L'animatrice répond que la consultation des partenaires du monde forestier et agricole était prévue dans un second temps qu'il s'agissait là d'un périmètre de travail, non validé et qu'il était encore possible de modifier en fonction des échanges avec les partenaires. Des prises de contact avec les différentes unités territoriales de l'ONF ont été faites à l'automne 2019, une seule UT a répondu favorablement et a été rencontrée. L'inquiétude porte sur l'augmentation de travail qu'implique les EIN et les coûts que cela peut engendrer à chaque projet d'exploitation de l'ONF. Le président du COPIL précise qu'il est toujours à temps de discuter autour de ce périmètre et que les contraintes ne sont pas si grandes en forêt.

La Chambre d'agriculture précise également ne pas avoir été consultée et met l'accent sur les contraintes liées à Natura 2000 : les évaluations des incidences. L'animatrice rappelle que seules les parcelles incluses dans un périmètre Natura 2000 peuvent aujourd'hui avoir accès au système des MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques). La Chambre s'inquiète de l'avenir des MAEC à partir de la nouvelle PAC (Politique Agricole Commune) de 2022.

La FDSEA s'interroge également de ne pas avoir été avertie et demande à être incluse dans les discussions qui suivront.

La Maire de Buxières-sous-les-Côtes intervient pour témoigner de l'intérêt du site Natura 2000, en tant que maire et présidente du copil du site de Madine, grâce auquel les agriculteurs de sa commune peuvent toucher des MAEC en compensation de leurs efforts.

Le Président du copil relate l'entrevue qui a été organisée entre le directeur de la carrière de Sorcy, la commune d'Euville et l'animatrice pour trouver un consensus sur la partie sud du périmètre en vue de concilier la protection des habitats naturels et l'activité économique locale : la carrière.

Il est convenu que l'animatrice prendra RDV auprès de l'ONF d'une part et de la Chambre d'agriculture d'autre part pour discuter de la proposition du nouveau périmètre. L'animatrice précise que le CRPF sera aussi dans la boucle pour discuter de cette proposition.

Le format "groupe de travail", comme proposé par l'animatrice, pourra être retenu.

La chambre d'agriculture demande si dans la procédure il y aura enquête publique. L'animatrice répond qu'à priori elle ne pense pas.

La DREAL confirme par écrit (mail du lundi 27 janvier) qu'il n'y a effectivement pas d'enquête publique lors de la modification d'un périmètre Natura 2000.

### ✓ **Renouvellement de la structure animatrice et du Président de COPIL**

La DREAL prend la parole et se charge des élections.

Le rôle de la structure animatrice est de rédiger le docob, de s'assurer de sa mise en œuvre et d'assurer le secrétariat du COPIL (tâches administratives, techniques et financières)

Election : Le PNR est le seul candidat : **le Parc naturel régional de Lorraine est réélu à l'unanimité par le copil comme structure animatrice du docob.**

Le rôle du président est d'initier et de piloter les réunions du COPIL, et de suivre la vie du site.

Election : Alain Férioli, actuel président est le seul candidat : **Alain Férioli est réélu à l'unanimité par le Copil comme président du Copil.**

### ✓ Perspectives 2020

- Suivi et veille scientifique : mise en place du suivi reptiles sur les pelouses calcaires (protocole POP reptile), veille sur les amphibiens, les odonates et la flore
- Concertation sur la modification du périmètre : groupes de travail thématiques (forêt, agriculture), rencontre des nouveaux élus, préparation du dossier administratif pour la phase 2.
- Animations et sensibilisation : animations dans le cadre de la Nuit Internationale des Chauves-souris, animation flore, animation suite à la mise en valeur du site de Gévaux, animation sur ce qu'est Natura 2000 auprès des habitants du site.
- Gestion des habitats naturels et des espèces : chantiers écoles sur les pelouses calcaires, mise en place de contrats Natura 2000 "nini" : chiroptères, pelouses
- Accompagnement des projets : finalisation du projet de valorisation de l'étang de Gévaux, et le cas échéant, accompagnement des projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000.

Aucune remarque de l'assemblée sur les propositions d'action pour l'année à venir.

### ✓ Questions diverses

M. Hamant, vice-président du PNR de Lorraine précise à la DREAL l'importance de prendre en compte les services rendus par l'agriculture et les forêts au changement climatique et en matière de stockage de carbone. La question est posée de savoir si d'autres mesures financières seront prise dans la nouvelle PAC pour renforcer ce rôle.

La DREAL répond que lors de l'écriture du nouveau PDRR (Plan de Développement Rural Régional), le verdissement de la PAC continuera et que les animateurs Natura 2000 sont invités, lors des groupes de travail sur la PAC, à s'exprimer en ce sens.

Le Parc précise que dans le cadre du travail en cours sur la vallée du Rupt de Mad, on va plus loin que les simples MAEC en travaillant sur les PSE (paiements pour services environnementaux).

L'ONF demande à ce que soit rappelée la procédure des EIN :

Le porteur de projet est soit dans un site Natura 2000, soit à proximité, il doit alors faire une évaluation des incidences Natura 2000. Celle-ci doit être rédigée par le porteur de projet, accompagné s'il le souhaite de l'animateur Natura 2000 du site. Cette EIN simplifiée doit faire l'état des enjeux (espèces et milieux naturels) potentiellement impactés par le projet. Le porteur doit alors préciser s'il pense avoir des impacts et lesquels.

Le dossier d'EIN simplifiée est envoyé par le porteur de projet à la DDT du département concerné. Celle-ci juge alors de la nécessité ou non d'approfondir l'EIN avec une étude plus poussée. Elle peut aussi accepter le projet en l'état ou demander des modifications pour éviter au maximum les impacts sur les espèces et les milieux naturels d'intérêt communautaire. Lorsque la DDT demande une étude complémentaire, c'est au porteur de projet de financer cette étude.

17h20 - Clôture de la séance du copil par le président, Alain Férioli, avec un pot de l'amitié offert par la commune de Buxières-sous-les-Côtes.